

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 3

AFFAIRE N° 43/2154 :

Mise à disposition du parking attenant aux Calbanons de la Cafrine à Grands-Bois (Association des Producteurs Fermiers du Grand-Sud) - Année 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André (Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie), RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), ANDA Jean Gaël (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. JETTER Régine, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Affaire n°43/2154 : Mise à disposition du parking attenant aux Calbanons de la Cafrine à Grands-Bois (Association des Producteurs Fermiers du Grand-Sud) - Année 2026.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier en date du 18 novembre 2025, l'association des Producteurs Fermiers du Grand Sud a sollicité la Commune pour le renouvellement de la mise à disposition du parking attenant aux Calbanons de la Cafrine afin d'organiser le deuxième (2^{ème}) vendredi de chaque mois un « marché des producteurs » pour l'année 2026.

Compte tenu du vif succès rencontré au travers de cette action et des retours positifs tant au niveau des producteurs que des consommateurs ;

Considérant que l'association s'inscrit pleinement dans une démarche de consommation qui favorise le circuit court ;

Considérant que cette association contribue à valoriser les produits du terroir, qu'elle valorise le savoir-faire des agriculteurs ; qu'elle fédère les agriculteurs du Sud de la Réunion ; qu'elle propose aux consommateurs des produits frais et de qualité ;

Considérant également que l'association en partenariat avec la Chambre d'Agriculture mènent des actions de prévention contre les risques d'obésité, de diabète et de cancer en proposant à la population de consommer des produits bio et locaux ;

Considérant que cette demande met en exergue une volonté d'action qui favorise l'économie locale et apporte une réponse aux attentes des consommateurs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER l'association à réaliser son marché des producteurs le deuxième (2^{ème}) vendredi de chaque mois sur le lieu-dit préalablement exposé,**
- **D'APPROUVER la convention de mise à disposition temporaire et précaire pour une durée d'un an,**

DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251217-43-2154-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025